

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND  
Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : GENS DU VOYAGE – PROJET DE TERRAIN FAMILIAL – FAMILLE HORN SCHARTIER**

## **GENS DU VOYAGE – PROJET DE TERRAIN FAMILIAL FAMILLE HORN SCHARTIER**

\*\*\*\*\*

- VU les compétences de la CCEDA ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lezoux relative à la réflexion dans le cadre d'un projet de terrain familial pour la famille HORN SCHARTIER ;
- CONSIDERANT les diverses réunions avec l'AGSGV et le Conseil Départemental du Puy de Dôme afin de trouver une solution d'hébergement à la famille HORN SCHARTIER ;

Monsieur le Président explique qu'au titre de la compétence de la CCEDA en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, il convient de participer à la réflexion pour l'installation de la famille Horn/Schartier sur une partie de la parcelle YB30 (environ 500 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune de Lezoux.

Ainsi Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De porter politiquement le projet
- D'assurer le financement du projet (aménagement et viabilisation, raccordement aux réseaux, réalisation de sanitaires, acquisition du mobilhome..), la commune de Lezoux quant à elle mettra à disposition le terrain via une convention.
- De lancer toutes les démarches administratives et réglementaires, dont le dépôt d'un permis précaire
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président à :

Pour : 11 voix  
Contre : 13  
Abstention : 10

**Le projet est rejeté**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.